

Pièces à fournir pour la constitution du dossier Annulation du permis de conduire

- 4 photos d'identité de la même série aux normes officielles réalisées dans un photomaton agréé ANTS et **choisir** :



- 1 photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport
- 1 photocopie de l'attestation de recensement ou 1 photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les - 25 ans**
- 1 photocopie de l'ASSR 1 ou 2 délivrée par le collègue si vous êtes né après le 1^{er} janvier 1988
- Visite médicale
- **PERTE DE POINTS** : document référence 49 (injonction de restitution d'un permis de conduire invalidé par solde de points nuls)
- **ANNULATION JUDICIAIRE** : document référence 7 ou communication d'une décision judiciaire relative au permis de conduire
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile de **moins de 6 mois** accompagné si nécessaire de :
 - 1 photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant
 - 1 attestation d'hébergement
- 1 enveloppe « Lettre Suivie 50g » (vendue à la Poste)
- 4 timbres



Pour les candidats étrangers

HORS Communauté Economique Européenne :

- 1 photocopie recto/verso de la carte de séjour ou récépissé uniquement en cours de validité avec adresse conforme au cerfa 02
- 1 photocopie du contrat de travail ou d'habitation

Communauté Economique Européenne :

- 1 photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport étranger
- 1 photocopie de la déclaration d'impôts (avec du blanc sur les montants) ou contrat de travail ou d'un bail de location (document avec dates + 6 mois)